

Réalisation de forages de recherche d'eau potable - Groupement de commandes avec le Syndicat des Eaux de Roche-Novillars

M. l'Adjoint LIME, Rapporteur : La Ville de Besançon est alimentée en eau potable par quatre grandes ressources distinctes, la Source d'Arcier, la Loue et les forages profonds de Thise-Chailluz. Ces ressources sont abondantes en temps normal ; néanmoins la sécurité estivale repose essentiellement sur le prélèvement dans la Loue à la Station de Chenecey-Buillon.

A la suite de la sécheresse de 2003, et dans une optique de préservation des eaux de surface, la Ville de Besançon a donc étudié les possibilités de nouvelles ressources en eau potable en collaboration avec les Services de la DIREN de Franche-comté et de la DDASS du Doubs. L'idée d'une recherche en eau profonde dans le karst profond de la Vallée du Doubs s'est rapidement imposée comme étant une solution permettant de limiter les prélèvements sur la Loue en période d'étiage et répondant aux critères de qualité, de quantité et respect de l'environnement.

Des essais effectués fin 2004 sur un puits inutilisé des papeteries de Novillars ont démontré que ce secteur présente de bonnes réserves d'eau en quantité et en qualité. Cependant, il n'est pas possible d'utiliser directement ce puits situé sur une propriété privée et au coeur du site industriel en vue de produire de l'eau potable. Il est donc nécessaire de réaliser des forages d'essais à proximité, sur des terrains communaux et privés en vue d'exploiter ultérieurement la nappe d'eau profonde pour un montant estimatif de 220 000 € HT.

Le Syndicat des Eaux de Roche-Novillars exploite déjà cette nappe et serait intéressé pour participer à cette prospection sur la base des travaux menés en commun avec la Ville de Besançon.

Il est donc proposé de créer un groupement de commandes (sur la base de l'article 8 du Code des Marchés Publics) comprenant la Ville de Besançon et le syndicat de Roche-Novillars afin de confier la réalisation de ces travaux à une seule entreprise.

Le groupement est créé en vue de la passation des marchés nécessaires à la réalisation de ces travaux :

- un marché pour une mission d'enquête préalable (autorisation des riverains et déclaration),
- un marché unique d'étude géologique, de travaux et d'essais.

Le coordonnateur du groupement de commande sera la Ville de Besançon. Cette dernière assurera également la maîtrise d'œuvre (Direction de l'Eau). Ces deux missions seront réalisées à titre gracieux dans le cadre d'une coopération intercommunale.

Les travaux comportent les réalisations suivantes, sur les communes de Novillars et éventuellement de Roche-lez-Beaupré :

- réalisation de forages de prospection, sur la base d'un marché à bon de commande
- essais systématiques des forages réalisés au débit nominal de 300 m³/h
- remise d'un rapport d'essais détaillé
- rebouchage des forages inutilisés dans les règles de l'art.

L'ensemble est estimé à 50 000 € HT par forage, le marché à bon de commande permettrait la réalisation de 3 à 4 forages suivant les prix obtenus lors de l'appel d'offres, pour un montant total estimé à 220 000 € HT.

Il est proposé de répartir les coûts sur la base d'une contribution en rapport avec les populations respectives :

- la Ville de Besançon prendra à sa charge 90 % des dépenses.
- le syndicat des Eaux de Roche-Novillars prendra en charge les 10 % restants.

Les consultations seront lancées sur la base des crédits inscrits aux budgets 2005 des deux collectivités.

La convention définit le devenir et le mode de gestion ultérieur des puits réalisés.

Le Conseil Municipal est invité à :

- adopter ce projet,
- autoriser M. le Maire ou son représentant à signer la convention de groupement de commandes avec le Syndicat des Eaux de Roche-Novillars et tous documents à intervenir dans le cadre de cette opération et à engager, en tant que représentant du coordonnateur du groupement, les procédures de consultation nécessaires à la passation des marchés susvisés,
- décider de solliciter l'aide financière du département, de l'Agence de l'Eau et de l'Etat (crédits ATSR).

«M. LE MAIRE : C'est là aussi de la coopération intercommunale.

M. Pascal BONNET : Monsieur le Maire, les forages en cours semblent, on a déjà eu l'occasion d'en parler ici, ouvrir des perspectives pour la Ville de Besançon en matière d'alimentation en eau et on a régulièrement des interrogations des riverains de la Loue qui s'inquiètent de notre tendance à prendre l'eau de la Loue. Donc je voulais savoir si à terme vous envisagez renoncer à pomper l'eau de la Loue et peut-on déjà envisager un délai ?

M. LE MAIRE : Non seulement on ne va pas renoncer mais il y a toute une opération que va vous décrire Christophe LIME qui est envisagée pour pouvoir se connecter et éventuellement renvoyer de l'eau sur la Loue. Le problème pour les réseaux d'eau n'est pas de prendre ou pas prendre, c'est qu'ils soient interconnectés, et là une opération exemplaire est en train d'être mise en place et Christophe va nous donner des précisions sur l'interconnexion avec le Syndicat de la Haute Loue.

M. Christophe LIME : Pour répondre précisément à M. BONNET, cette opération s'inscrit aussi dans ce schéma-là de laisser un petit peu la Loue tranquille tout particulièrement pendant la période estivale. Le prélèvement sur la Loue sur 9 ou 10 mois de l'année pose assez peu de difficultés, sauf lors des périodes estivales avec une baisse importante au niveau du cours de la Loue. Ce nouveau projet est quand même assez intéressant puisque c'est la première fois que la Ville va aller chercher un nouveau prélèvement sans avoir une consommation en hausse sur la Ville de Besançon. Jusqu'à maintenant chaque fois qu'on est allé chercher une nouvelle source, c'est qu'on agrandissait la Ville, avec Chenecey en 1967 dans le cadre de Planoise, Thise et Chailluz sur l'Est de la Ville de Besançon. Donc l'idée là est de diversifier puisqu'on va aller chercher de l'eau en profondeur assez importante jusqu'à 180 mètres dans une nappe qui n'a aucune liaison ni avec le Doubs qui est juste à côté ni avec la Loue.

Le dernier point évoqué par le Maire, c'est le phénomène d'interconnexion avec l'ensemble des syndicats qui sont autour de Besançon, qui nous permettra lors d'accident ou lors d'étiage très très bas soit au niveau de la Loue, soit au niveau de la source d'Arcier -puisque on a aussi une similitude avec la source d'Arcier- de pouvoir aller chercher des alimentations en eau sur d'autres secteurs. Donc c'est une grande réalisation, simplement nous ne pouvons pas nous passer de prélèvement sur la Loue et lors du dernier Conseil Municipal, nous avons voté la modernisation de cette usine pour 4 M€, donc on est sur un prélèvement qui va continuer sur les années à venir mais qui sera allégé lors des périodes estivales».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 8, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 15 juillet 2005.